



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020	Taux de référence pour 2021	Bases d'imposition prévisionnelles 2021	Produit de référence (col.3 x col.2)	TAUX VOTÉS	Produits attendus (col.3 x col.5)	Taux plafond pour 2021
Taxe foncière (bâti).....	542 219	40,29 (*)	475 200	191 458	40,29	4175 200	103,71
Taxe foncière (non bâti).....	39 104	65,68	39 500	25 944	65,68	39 500	140,05
CFE.....				0			>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : <input type="checkbox"/>			Total : 217 402				217 402
(*) dont taux départemental 2020 : 22,93							

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxe foncière (bâti).....	40,29	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	10	Taux proportionnel (col.8 x col.10)
Taxe foncière (non bâti).	65,68	Produit total souhaité		
CFE.....	>>	217 402	=	
		Produit total de référence (total colonne 4)	(6 décimales)	

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			34 539		>>	34 539
Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	contribution	Effet du coefficient correcteur contribution		
32 590		versement	versement	-88 492		

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	34 539	+ 32 590	+ 0	- 0	+ 0	+ Contribution FNGIR	Versement coefficient correcteur FNGIR	Contribution coefficient correcteur FNGIR	Versement coefficient correcteur FNGIR	= -88 492
Total autres taxes (cadre II)										Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale

A GUERET
Le DIRECTEUR DÉP. DES FINANCES PUBLIQUES
Le DAVID GUERMONPREZ
Le 26 MARS 2021

Le préfet,
le

Le 3 mai 2021



05 JUIL. 2021

N° 1259 COM (2)
TAUX
EDL
2021

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :

- a. Personnes de condition modeste
- b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
- c. Exonération de longue durée (logements sociaux)
- d. Locaux industriels

Taxe foncière (non bâti) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

- a. Réduction des bases des créations d'établissements
- b. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- c. Base minimum
- d. Locaux industriels
- e. Autres allocations

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV :

Dotation TH (Mayotte) :

6. COEFFICIENT CORRECTEUR

0,597175

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière (non bâti)

Bases exonérées par la loi

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises

b. CVAE : part dégravée

c. CVAE : exonérations non compensées

4. TAXE D'HABITATION

- a. Bases hors résidences principales et locaux vacants
- b. Bases résidences secondaires soumises à majoration
- c. Bases des locaux vacants soumis à THLV
- d. Taux figé de taxe d'habitation
- e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH

308 362

Gaz – Stockage, transport...

5 914

Stations radioélectriques

10,99

Centrales géothermiques

0,00

Transformateurs

>>>

Centrales photovoltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Centrales géothermiques

>>>

Transformateurs

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>

Centrales photo-voltaïques

>>>

Centrales hydrauliques

>>>

Stations radioélectriques

>>>

Éoliennes & hydroliennes

>>>

Centrales électriques

>>>